



Obligations de service des enseignants - en l'état c'est toujours non !

Pour un plan d'action inscrit dans la durée

Le 2 février, les projets de décrets enseignants modifiés ont été présentés pour information au Comité technique Ministériel (CTM). En dehors d'ajustements à la marge, renvoyés à un énième groupe de travail, force a été de constater que les justes revendications des personnels demeurent dans l'impasse – ne serait-ce qu'une réforme qui n'amène aucun enseignant à en faire les frais !

Ainsi, en dépit de quelques avancées arrachées, le dispositif de pondération des heures va pénaliser des milliers d'enseignants. De l'aveu même de la DGER, c'est au moins 500 d'entre eux qui vont devoir effectuer plus de 0,5 heure hebdomadaire sans salaire complémentaire, soit l'équivalent d'une semaine de travail par an non payée !

Le 23 mars prochain, ces projets repasseront devant le CTM pour avis des organisations syndicales représentatives, mais ce vote ne sera que de pure forme et l'Intersyndicale (CGT Agri, FO EA, SNETAP-FSU, SUD RT) n'entend pas en rester là !

Pour l'Intersyndicale, pas un enseignant ne saurait être pénalisé par cette réforme, qui au départ visait, rappelons-le, à prendre acte des évolutions propres au métier et à concourir à l'amélioration des conditions de travail de tous.

Par suite, l'Intersyndicale ne se résigne pas et réaffirme au contraire son mandat d'action. Dans le prolongement du mouvement national de grève de novembre, elle propose aux agents un plan d'action résolu et appelé à s'inscrire dans la durée. Celui-ci se déclinera en 3 phases :

1. **la pleine période des CCF étant maintenant ouverte, la rétention administrative des notes doit pouvoir s'amplifier** – l'Intersyndicale a d'ores et déjà produit une fiche précisant les modalités pratiques propres à cette action qui, rappelons-le, vise non pas à pénaliser nos apprenants, mais à mettre l'Administration devant ses responsabilités... Ne pas reconnaître ce travail « invisible » des enseignants ne veut assurément pas dire qu'il n'existe pas !
2. après échange avec de nombreux collègues en colère, l'Intersyndicale a décidé de se rendre dans un certain nombre de lycées pour permettre aux personnels de faire entendre la réalité de leur travail d'enseignants au quotidien et leurs revendications légitimes – ainsi **une première action interrégionale aura lieu sur l'EPL de Nantes le 14 mars** et d'autres initiatives sont en cours de finalisation.
3. **courant mai, une nouvelle journée de mobilisation dans chacune de nos régions** permettra aux enseignants engagés dans la rétention des notes de CCF de venir déposer devant les DRAAF l'ensemble de leurs bordereaux et ainsi d'interpeller le nouveau Ministre de l'Agriculture dès sa prise de fonction sur le travail réel des enseignants !

Enfin, si les revendications légitimes portées par les personnels ne devaient pas être entendues, avec des engagements fermes et un calendrier précis de mise en œuvre, ***l'Intersyndicale appellera les agents à mettre en débat une journée nationale d'action durant la période des examens.***

Paris, le 23 février 2017